

Programme général «Solidarité et gestion des flux migratoires»: Fonds pour les frontières extérieures 2007-2013

2005/0047(COD) - 12/06/2018

La Commission a présenté des rapports d'évaluation ex post pour la période 2011-2013 des actions cofinancées par les quatre Fonds relevant du programme-cadre «Solidarité et gestion des flux migratoires». Le programme général «Solidarité et gestion des flux migratoires» (SOLID) est composé de quatre instruments (les «Fonds SOLID»): le Fonds européen pour les réfugiés (FER), le **Fonds pour les frontières extérieures (FFE)**, le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et le Fonds européen pour le retour (FR). L'objectif du programme général SOLID était d'apporter une aide financière aux États membres pour les aider à mieux gérer les frontières extérieures de l'Union et à mieux mettre en œuvre les politiques communes relatives à l'asile et à la migration.

Ce résumé concerne le **Fonds pour les frontières extérieures (FFE)**, qui a été créé en vue de protéger et de **gérer les frontières extérieures de l'Union**, en mettant l'accent sur l'organisation efficace des contrôles et la gestion des flux de personnes, l'application uniforme de la législation européenne par des garde-frontières et l'amélioration des services consulaires.

De manière générale, les États membres ont considéré les objectifs du FFE comme **pertinents** par rapport à leurs besoins relatifs à la gestion des frontières extérieures de l'Union et au traitement des visas Schengen.

Le rapport fait les remarques suivantes sur le FFE :

- en 2007-2010 et 2011-2013, les **enveloppes les plus élevées** ont été allouées aux trois mêmes États membres: l'Italie, l'Espagne et la Grèce. En outre, le FFE a été **suffisamment flexible** pour répondre aux besoins changeants suscités par le début de la crise migratoire en allouant des ressources supplémentaires aux États membres concernés dans le cadre d'actions d'urgence ;
- le FFE a **contribué de manière décisive** à l'application de l'acquis de Schengen étant donné à la fois la hausse des flux migratoires observée depuis 2011 et les contraintes financières pesant sur de nombreux États membres à l'époque. Les actions du FFE pour la période 2011-2013 ont contribué de manière positive à établir progressivement un système commun de gestion intégrée des frontières en **soutenant des contrôles harmonisés des personnes aux points de passage frontaliers (PPF)** dans le cadre de programmes de formation, la construction et la modernisation des PPF et l'acquisition de véhicules, de navires et d'avions utilisés pour les patrouilles frontalières. Cependant, seuls quelques États membres ont indiqué que le soutien du Fonds était essentiel pour faire l'acquisition de technologies de pointe aux frontières extérieures de l'Union ;
- le Fonds a également contribué à **remédier à la fragmentation des systèmes d'échange d'informations des États membres** en soutenant la mise en place, au niveau national, de systèmes européens tels que le VIS, le SIS II et EUROSUR. Dans un contexte où les financements nationaux étaient rares, le Fonds a permis de garantir que ces systèmes deviennent opérationnels car il a contribué à finaliser leurs éléments constitutifs ;
- au cours des périodes 2007-2010 et 2011-2013, le FFE a contribué de façon modeste à instaurer une **coopération consulaire** entre les États membres et les pays tiers ;

- dans l'ensemble, les **investissements du FFE** ont été considérés comme durables: la plupart des actifs acquis et les connaissances générées étaient toujours utilisés au moment de l'évaluation. Des activités menées dans le cadre du FSI de se sont appuyées sur les résultats du FFE. Quelques projets spécifiques ont fait face à des contraintes financières et ont donc posé des problèmes de durabilité, tels que le déploiement d'officiers de liaison «Immigration» dans des pays tiers ;
- les investissements du FFE se sont avérés complémentaires et cohérents avec les activités financées au titre d'autres Fonds, avec les activités de [l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes](#), ainsi qu'avec les investissements nationaux. La valeur ajoutée du FFE a été considérée comme particulièrement élevée dans les États membres aux ressources financières limitées ou sur lesquels pesaient de strictes contraintes budgétaires.

Le rapport fait quelques observations communes aux quatre fonds. Dans le cas du FFE, les principaux constats ont déjà été pris en considération dans le [Fonds pour la sécurité intérieure \(FSI\)](#), qui a succédé au FFE. Le rapport note à cet égard que **l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces**, communs à tous les États membres, avec des valeurs de référence et des objectifs, a constitué un problème crucial pour l'évaluation des Fonds SOLID. Ce problème a été réglé via le FAMI et le FSI, qui ont succédé aux fonds SOLID, avec une première liste d'indicateurs communs incluse dans la base juridique et un cadre commun de suivi et d'évaluation.

De plus, **une plus grande flexibilité** a été incluse dans les mécanismes d'attribution pour les fonds, mais, la clé de répartition déséquilibrée des fonds reste un problème important qui doit encore être résolu dans le prochain cadre financier pluriannuel.